

Séance du 11 mai 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU- ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le onze mai
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 27 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET - Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 11

Etaient présents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres nommés par le Maire

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le CFU est devenu la norme et la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil d'Administration du CCAS va donc délibérer, pour sa 1^{ere} année, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal exclusivement.

Les résultats, pour l'exercice 2025, du CFU est présenté pour le budget tous mouvements (réels et ordres).

Le Conseil d'Administration sera amené à se prononcer sur le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice budgétaire 2025, qui se présente comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES DE L'EXERCICE	5 858 006.61 €
DEFICIT DE L'EXERCICE N-1 REPORTE	- 394 133.23 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 877 277.20 €
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 413 403.82 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES DE L'EXERCICE	227 584.26 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1 REPORTE	
DEPENSES DE L'EXERCICE	155 851.70 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1 REPORTE	677 601.18 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	749 333.74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	335 929.92 €
<u>RESTES A REALISER EN N+1 (INVESTISSEMENT)</u>	
RECETTES	9 870.40 €
DEPENSES	20 274.88 €
SOLDE RESTANT A REALISER	-10 404.48 €
RESULTAT CUMULE EXERCICE 2025	325 525.44 €

il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'arrêter le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025, le résultat de la section de fonctionnement à - 413 403.82 €, le résultat cumulé de la section d'investissement à 749 333.74 €, le solde des restes à réaliser à - 10 404.48 € et le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2025 à 325 525.44 €,
- D'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 du CCAS de la Ville de Montbéliard,
- D'autoriser le président ou son vice-président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de leur transmission à la Préfecture du Doubs, SGC de Montbéliard et autres services.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:11
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 12 mai 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 13 mai 2026

Pour la Présidente et par délégation
La Directrice
Ilhame AOUAD



